



Série de profils du Centre canadien
de la statistique juridique



Les minorités visibles au Canada

Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

Voici les autres profils de la série :

- Les Autochtones au Canada
- Les Canadiens handicapés
- Les Canadiens peu alphabétisés**
- Les Canadiens à faible revenu
- Les enfants et les jeunes au Canada
- Les immigrants au Canada
- Les groupes religieux au Canada
- Les personnes âgées au Canada
- Les femmes au Canada

* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants: Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

** Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue

ISSN 1496-4570

ISBN 0-662-85588-4

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des Bibliothèques de dépôt	1 800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Les minorités visibles au Canada

Caractéristiques sociodémographiques des minorités visibles^{1, 2}

Une population en croissance

Les minorités visibles constituent une population diversifiée et en croissance au Canada³. En fait, le nombre de personnes appartenant à une minorité visible a doublé depuis dix ans, en raison surtout de la hausse de l'immigration au Canada en provenance de pays à l'extérieur de l'Europe. En 1996, plus de 3,2 millions de personnes appartenaient à un des sous-groupes des minorités visibles au Canada (voir le tableau 1), par rapport à 2,5 millions en 1991 et à 1,6 millions en 1986. C'est ainsi que les membres des minorités visibles constituent présentement 11 % de l'ensemble de la population canadienne, comparativement à 9 % en 1991 et à 6 % en 1986.

En soi, la population des minorités visibles rassemble des personnes ayant de nombreuses origines culturelles différentes. En 1996, près des deux tiers de toutes les personnes appartenant à un des sous-groupes des minorités visibles au Canada étaient des Chinois (27 %), des Asiatiques du Sud (21 %), ou des Noirs (18 %). Parallèlement, 8 % faisaient partie du groupe des Arabes ou Asiatiques de l'Ouest, 7 %, des Philippins, 6 %, des Latino-Américains, 5 %, des Asiatiques du Sud-Est, 2 %, des Japonais et enfin, 2 %, des Coréens, tandis que 2 % étaient d'une autre minorité visible et un dernier 2 % appartenaient à plus d'un sous-groupe des minorités visibles.

Tout comme dans la population globale, les femmes constituent un peu plus de la moitié de l'ensemble de la population des minorités visibles au Canada. En 1996, 51 % de toutes les personnes appartenant à une minorité visible étaient des femmes. Les femmes, toutefois, comptent pour des fractions assez différentes des populations

des divers sous-groupes. Par exemple, en 1996, les femmes représentaient 58 % des Philippins au Canada, de même que 53 % des Japonais, tandis que la population des Arabes ou Asiatiques de l'Ouest ne comptait que 45 % de femmes, et la population des Asiatiques du Sud, 49 %.

La majorité des membres des minorités visibles sont des immigrants

Une forte majorité des membres des minorités visibles habitant au Canada sont des immigrants. En fait, près de sept membres des minorités visibles sur dix (68 %) qui habitaient au Canada en 1996 étaient immigrants, tandis que 27 % d'entre eux étaient nés au Canada et 3 % étaient résidents non permanents.

De tous les sous-groupes des minorités visibles, les Latino-Américains sont les plus susceptibles d'être immigrants. En 1996, 76 % de la population latino-américaine habitant au Canada étaient des immigrants, de même que 75 % des populations asiatique du Sud-Est et philippine, et 74 % des collectivités chinoise et arabe ou asiatique de l'Ouest. Par ailleurs, seulement 55 % des Noirs et 21 % des Japonais étaient immigrants.

Plusieurs des immigrants appartenant à une minorité visible sont arrivés très récemment au Canada. De toutes les personnes d'une minorité visible habitant le Canada en 1996, le quart (24 %) sont arrivés au pays entre 1991 et 1996, tandis que 22 % de plus sont arrivés entre 1981 et 1990. Par contraste, seulement 22 % étaient arrivés au Canada avant 1980. Ceux appartenant aux sous-groupes rassemblant respectivement les Arabes ou les Asiatiques de l'Ouest, les Philippins, les Chinois et les Latino-Américains sont particulièrement susceptibles d'être des immigrants récents. Près des trois dixièmes de chacun

de ces sous-groupes étaient arrivés au pays entre 1991 et 1996, tandis que c'était le cas de seulement 6 % des Japonais.

Une grande partie de la croissance récente de la population des minorités visibles au Canada peut être attribuée aux changements

¹ Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale des minorités visibles. Il ne peut par conséquent rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, le sexe, le statut de personne handicapée, le statut d'immigrant et le statut de personne à faible revenu soient aussi corrélés avec le statut de minorité visible. Pour plus d'information sur ces facteurs additionnels, veuillez vous référer aux autres profils de cette série.

² Les données du volet sociodémographique du profil sur les minorités visibles sont tirées du Recensement du Canada de Statistique Canada.

³ On estime que des personnes appartiennent à une minorité visible selon la définition aux fins de l'équité en matière d'emploi qui entend par minorités visibles les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles comprend ceux qui déclarent appartenir à l'un des groupes suivants : Chinois, Asiatiques du Sud, Noirs, Arabes ou Asiatiques de l'Ouest, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Latino-Américains, Japonais, Coréens et Insulaires du Pacifique.

Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotta, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

quant au nombre d'immigrants provenant des différents pays. Par exemple, dans les années 50, plus de 80 % des immigrants provenaient d'un pays d'Europe. En 1996, cependant, seulement 17 % des nouveaux immigrants arrivaient d'Europe. Par contraste, il y a eu une augmentation importante de la proportion des immigrants originaires de l'Asie. En 1996, plus de la moitié (54 %) de tous les immigrants arrivant au Canada provenaient d'Asie, alors que les immigrants d'origine asiatique ne représentaient pas plus de 5 % de l'ensemble des immigrants pendant les années 50. En fait, en 1996, les sept pays desquels sont venus le plus grand nombre d'immigrants au Canada étaient tous asiatiques. Cette année-là, Hong Kong et la Chine comptaient chacun pour 11 % de tous les immigrants arrivant au Canada. De même, les Indiens représentaient 10 % des immigrants, suivis par les Taïwanais et les Philippins (6 % chacun), les Pakistanais (4 %), et les Sri Lankais (3 %). En outre, ces dernières années, on a observé des augmentations de la proportion des immigrants en provenance des Caraïbes, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et d'Afrique. En 1996, 8 % des nouveaux immigrants provenaient des Caraïbes, d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud, tandis que 7 % d'entre eux arrivaient d'Afrique.

Une population très concentrée
Comme le montrent les constantes générales de l'établissement des immigrants au Canada, la majorité des personnes appartenant à une minorité visible au Canada vivent en Ontario ou en Colombie-Britannique. En 1996, près des trois quarts de tous les membres des minorités visibles vivaient en Ontario (53 %) ou en Colombie-Britannique (21 %), bien que les deux provinces ne représentent conjointement qu'un peu plus de la moitié de la population totale au Canada. Les minorités visibles constituent des proportions relativement importantes de la population en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette année-là, 16 % de tous les résidents de l'Ontario

et 18 % de ceux de la Colombie-Britannique faisaient partie d'un sous-groupe des minorités visibles.

La population des minorités visibles vit généralement dans des zones urbaines très peuplées. En 1996, 94 % de tous les membres des minorités visibles résidaient dans l'une des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, comparativement à seulement 62 % du reste de la population. En outre, les trois quarts des membres des minorités visibles habitaient l'une des trois plus grandes RMR du Canada. En 1996, 42 % de l'ensemble de cette population résidaient à Toronto, tandis que 18 % étaient à Vancouver et 13 %, à Montréal. C'est ainsi que les minorités visibles représentent une part relativement importante de la population totale de plusieurs villes canadiennes. Par exemple, en 1996, la collectivité des minorités visibles rassemblait 32 % de tous les résidents de Toronto et 31 % de ceux de Vancouver, de même que 16 % des personnes habitant Calgary, 14 % des personnes habitant Edmonton et 12 % de celles d'Ottawa et de Montréal.

On observe toutefois des variations importantes des tendances d'établissement suivies par les divers sous-groupes dans les plus grandes régions urbaines. Par exemple, près de la moitié (49 %) des Asiatiques du Sud habitant au Canada en 1996 résidaient à Toronto, tandis que 17 % de plus étaient à Vancouver. On a observé une tendance équivalente auprès des Philippins, 42 % d'entre eux habitant Toronto et 18 %, Vancouver. D'autre part, 39 % des Chinois habitaient à Toronto et 32 % étaient à Vancouver. Cette année-là, Toronto accueillait également près de la moitié (48 %) des Noirs, la deuxième plus forte concentration de ce sous-groupe se trouvant cependant à Montréal (21 %). Les Arabes ou les Asiatiques de l'Ouest étaient en outre les plus susceptibles d'habiter Toronto ou Montréal, environ 30 % du sous-groupe habitant chacune de ces villes.

Une population relativement jeune

Les personnes appartenant à une minorité visible sont plus jeunes en moyenne que les autres Canadiens. En 1996, par exemple, 24 % des minorités visibles avaient moins de 15 ans, par rapport à 20 % des Canadiens n'appartenant pas à une minorité visible. De même, 16 % des membres des minorités visibles étaient âgés de 15 à 24 ans, comparativement à 13 % des autres Canadiens. Par contre, les personnes âgées constituent une proportion relativement modeste de la population des minorités visibles. En 1996, les personnes appartenant à une minorité visible étaient deux fois moins susceptibles d'être âgées de 65 ans et plus que le reste de la population (6 % par rapport à 12 %).

La plupart vivent avec des membres de leur famille

Comme pour les autres segments de la population, la grande majorité des personnes appartenant à une minorité visible habitent avec leur famille immédiate. En 1996, 89 % des personnes d'une minorité visible âgées de 15 ans et plus habitaient auprès des membres de leur famille, une proportion considérablement plus élevée que celle enregistrée auprès des autres Canadiens (83 %). Cette année-là, 54 % des Canadiens appartenant à une minorité visible habitaient avec leur époux, leur épouse ou leur partenaire en union libre, 6 % étaient des parents seuls et 7 % habitaient avec d'autres membres de leur famille, alors que le reste étaient des enfants habitant toujours à domicile avec leurs parents. D'autre part, relativement peu de personnes appartenant à une minorité visible vivent seules. En 1996, seulement 6 % de toutes les personnes d'une minorité visible de 15 ans et plus habitaient seules, comparativement à 12 % de leurs homologues n'appartenant pas à une minorité visible.

La plupart parlent anglais ou français

La très grande majorité de la population des minorités visibles peuvent parler au moins l'une des

langues officielles du Canada. En 1996, 91 % de tous les membres des minorités visibles ont déclaré être capables d'entretenir une conversation en anglais ou en français, ou dans les deux langues. Cette année-là, 76 % parlaient anglais seulement, tandis que 4 % parlaient français seulement et 10 % étaient bilingues. Néanmoins, 9 % des personnes appartenant à une minorité visible ne pouvaient mener une conversation dans l'une ou l'autre langue.

Une population bien éduquée

Une proportion relativement forte des personnes appartenant aux minorités visibles ont une formation universitaire. En 1996, 19 % d'entre elles avaient obtenu un diplôme universitaire, comparativement à 13 % du reste de la population. D'autre part, 14 % de la population des minorités visibles avaient participé à un programme universitaire sans le compléter, par rapport à 9 % du reste de la population.

Les membres des minorités visibles ayant obtenu un diplôme universitaire sont près de deux fois plus susceptibles que les autres diplômés d'avoir participé à des programmes de sciences ou de génie. En outre, ils sont quelque peu plus susceptibles que les autres diplômés d'avoir obtenu un diplôme dans le domaine des professions, des sciences et des technologies de la santé, tandis qu'ils étaient moins susceptibles d'avoir reçu un diplôme des autres programmes et particulièrement d'un des programmes d'éducation.

La plupart des jeunes fréquentent l'école

Une proportion relativement élevée des jeunes d'une minorité visible fréquentent l'école. De septembre 1995 à mai 1996, 88 % des membres des minorités visibles âgés de 15 à 19 ans allaient à l'école à plein temps ou à temps partiel, comparativement à 81 % des adolescents du reste de la population. De même, parmi les 20 à 24 ans, 64 % des membres des minorités visibles étaient inscrits à une forme de programme d'études, comparativement à moins de la

moitié (45 %) de leurs homologues du reste de la population.

Niveaux d'emploi inférieurs chez les minorités visibles

En général, les personnes appartenant à une minorité visible sont moins susceptibles que les autres Canadiens d'occuper un emploi. Ainsi, parmi les hommes âgés de 15 à 64 ans, 65 % de ceux appartenant à une minorité visible faisaient partie de la population active rémunérée en 1996, comparativement à 74 % des autres hommes de ce groupe d'âge. De même, seulement 53 % des femmes d'une minorité visible occupaient un emploi cette année-là, par rapport à 63 % des autres femmes.

Parmi les divers sous-groupes des minorités visibles, les Philippins âgés de 15 à 64 ans sont beaucoup plus susceptibles d'occuper un emploi que leurs homologues des autres sous-groupes. En 1996, 72 % des Philippins de ce groupe d'âge occupaient un emploi, alors que les proportions correspondantes variaient dans les autres sous-groupes, passant de 65 % chez les Japonais à 52 % chez les Arabes ou les Asiatiques de l'Ouest.

Taux de chômage élevés chez les minorités visibles

Bien qu'elles aient fait des études relativement poussées, les personnes d'une minorité visible connaissent des taux de chômage⁴ beaucoup plus élevés que les autres Canadiens. Parmi les participants actifs de 15 à 64 ans, 14 % de ceux appartenant à une minorité visible étaient sans travail en 1996, en comparaison de 10 % des personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

Comme on l'observe dans l'ensemble de la population, les jeunes d'une minorité visible connaissent des taux de chômage particulièrement élevés. En 1996, 23 % des personnes appartenant à une minorité visible âgées de 15 à 24 ans étaient en chômage, comparativement à 17 % des autres personnes de ce groupe d'âge. Néanmoins, quel que soit

le groupe d'âge, les membres des minorités visibles connaissent des taux de chômage plus élevés que leurs homologues n'appartenant pas à une minorité visible.

Les taux de chômage varient considérablement chez les 15 à 64 ans des divers sous-groupes des minorités visibles. En 1996, 20 % des Latino-Américains et 19 % des Noirs et des Arabes ou des Asiatiques de l'Ouest étaient en chômage, au même titre que 17 % des Asiatiques du Sud-Est et 15 % des Asiatiques du Sud, comparativement à 8 % des Philippins et à tout juste 7 % des Japonais.

Revenus moyens relativement faibles

Les membres des minorités visibles gagnent des revenus relativement faibles. En 1995, le revenu annuel moyen obtenu de toutes les sources se situait autour de 20 200 \$ chez les personnes de 15 ans et plus appartenant à une minorité visible, un montant inférieur de près de 6 000 \$ à celui reçu du reste de la population qui gagnait en moyenne un revenu de 25 800 \$ cette année-là.

Comme on l'observe dans le reste de la population, les femmes appartenant à une minorité visible reçoivent un revenu inférieur à celui de leurs homologues masculins. En 1995, les femmes d'une minorité visible gagnaient un revenu moyen de toutes les sources totalisant 16 600 \$, c'est-à-dire autour de 70 % du revenu moyen des hommes d'une minorité visible. Il apparaît toutefois que les hommes et les femmes de minorités visibles gagnaient un revenu considérablement inférieur à celui de leurs homologues respectifs du reste de la population canadienne.

Au nombre des sous-groupes des minorités visibles, celui des Japonais présentait des revenus de beaucoup supérieurs à ceux

⁴ Les chômeurs comprennent ceux qui ne travaillent pas pour gagner un salaire ou faire un profit, mais qui sont à la recherche d'un emploi.

enregistrés auprès des autres sous-groupes. En 1995, les Japonais recevaient un revenu moyen de près de 30 000 \$, soit 8 000 \$ de plus que celui de la population asiatique du Sud qui gagnait le deuxième revenu moyen en importance. Par contraste, les Noirs et les Arabes ou les Asiatiques de l'Ouest gagnaient cette année-là un revenu de seulement 19 000 \$ approximativement, les montants correspondants se situant autour de 17 000 \$ chez les Coréens et de 16 000 \$ chez les Latino-Américains.

Chez les personnes appartenant à une minorité visible, les paiements de transfert gouvernementaux constituent généralement une proportion de leur revenu total légèrement inférieure à celle du revenu du reste de la population. En 1995, 13 % du revenu des minorités visibles provenaient de paiements de transfert, comparativement à 14 % de celui des autres Canadiens.

Un tiers des membres des minorités visibles sous les seuils de faible revenu⁵

Les personnes appartenant à une minorité visible sont près de deux fois plus susceptibles que les autres d'avoir un faible revenu. En 1995, 36 % de la population des minorités visibles avaient des revenus se situant sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada, comparativement à 18 % des autres Canadiens.

Les jeunes appartenant à une minorité visible sont particulièrement susceptibles de se trouver dans une situation de faible revenu. En 1995, on a jugé que 43 % des enfants d'une minorité visible âgés de moins de 15 ans et 39 % des 15-24 ans étaient dans une situation de faible revenu. En fait, la proportion des enfants des minorités visibles vivant sous le seuil du faible revenu représentait plus du double de celle des autres Canadiens âgés de moins de 15 ans (20 %), tandis que celle des femmes de minorités visibles

âgées de 15 à 24 ans se trouvant dans cette situation (41 %) était près du double de celle des autres Canadiennes (24 %).

De même, la fréquence des situations de faible revenu observées auprès des minorités visibles varie beaucoup d'un sous-groupe à l'autre. En 1995, environ la moitié des Arabes ou Asiatiques de l'Ouest (51 %) et des Latino-Américains (50 %) vivaient sous le seuil de faible revenu, de même que près de la moitié des Noirs, des Coréens et des Asiatiques du Sud-Est. À l'autre extrémité de l'échelle, seulement 18 % des Japonais et 24 % des Philippins vivaient avec de faibles revenus.

Les minorités visibles et le système de justice pénale⁶

Les membres des minorités visibles sont plus susceptibles d'être victimes de vol de biens personnels que d'un crime de violence

Selon l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG) (voir l'encadré 1), 26 % des personnes d'une minorité visible habitant au Canada avaient été victimes d'un crime contre le ménage ou contre la personne une fois ou plus l'année précédente. Les taux de victimisation étaient à peu près les mêmes chez les hommes et chez les femmes appartenant à une minorité visible (27 % et 25 %, respectivement).

Dans l'ensemble, les membres des minorités visibles ont été victimes d'approximativement 483 000 cas de crime contre la personne au Canada. Ceux-ci se traduisent en un taux de 195 pour 1 000 personnes d'une minorité visible (voir l'encadré 2). De ces incidents, 237 000 étaient des crimes de violence (ce qui comprend les agressions sexuelles, les voies de faits et les vols qualifiés), et 246 000 avaient trait au vol de biens personnels.

Ces taux ne diffèrent pas remarquablement de ceux enregistrés dans l'ensemble de la population. Les Canadiens appartenant à une minorité visible étaient toutefois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'un vol de biens personnels que d'un crime de violence tandis qu'on a observé l'inverse chez les autres Canadiens (voir la figure 1).

Les taux de déclaration à la police sont semblables chez les minorités visibles et chez les autres Canadiens

Les personnes appartenant à un sous-groupe des minorités visibles ne sont ni plus ni moins susceptibles de signaler leurs cas de victimisation à la police que l'ensemble de la population. Approximativement un tiers des actes criminels ont été signalés

⁵ Le revenu des familles ou des particuliers tombe en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada si la proportion du revenu avant impôt qu'ils consacrent, en moyenne, à l'alimentation, au logement et à l'habillement est d'au moins 20 points supérieure à la moyenne canadienne. Si l'on utilise 1992 comme année de référence, les familles et les particuliers dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu dépensent habituellement plus de 55 % de leur revenu pour ces nécessités et ils sont jugés être dans une situation difficile. Le nombre de personnes dans la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où la famille habite sont également pris en compte. Toutefois, les seuils de faible de revenu de Statistique Canada ne sont pas des seuils de pauvreté officiels. Ils ne sont pas reconnus officiellement comme tels, et Statistique Canada n'en préconise pas l'utilisation comme des seuils de pauvreté.

⁶ Les données du volet du profil portant sur la justice pénale ont été tirées de l'Enquête sociale générale de 1999. On avise toutefois le lecteur que ces données n'ont pas été rajustées pour tenir compte des différences de l'âge, de la période d'immigration ou d'autres caractéristiques des membres des minorités visibles et des autres Canadiens.

Encadré 1 : L'Enquête sociale générale

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada tient tous les cinq ans une enquête sur la victimisation. Pour l'enquête la plus récente tenue en 1999, des interviews téléphoniques ont été effectuées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces. Tout comme dans les enquêtes précédentes, on a interrogé les répondants sur leurs expériences de victimisation et sur leurs opinions au sujet de diverses questions relatives à la justice, notamment leur crainte d'être victimes d'un crime et leur perception du travail effectué par la police, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le système de libération conditionnelle.

Pour la première fois dans le cadre de la série sur la victimisation de l'ESG, on a demandé aux répondants d'identifier leurs antécédents culturels ou raciaux. On a établi l'appartenance des répondants à une minorité visible en utilisant les critères décrits dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Selon la Loi, on entend par minorités visibles «les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche». La population des minorités visibles comprend les groupes suivants : Chinois, Asiatiques du Sud, Noirs, Arabes ou Asiatiques de l'Ouest, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Latino-Américains, Japonais, Coréens et Insulaires du Pacifique⁷.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole «†». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

Encadré 2 : Types d'infraction

Dans l'ESG de 1999, on a mesuré la fréquence de la victimisation des personnes et des ménages pour huit types d'infraction selon leur définition dans le Code criminel. Dans l'analyse de la population des minorités visibles, seulement les quatre infractions contre la personne sont retenues puisque, pour ces crimes, la victime est une personne. Pour les crimes contre le ménage, ce sont tous les membres du ménage qui sont victimes. Les taux d'infraction dans le cas des personnes sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Crimes de violence	
	Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être saisi, embrassé ou caressé contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le délinquant est armé, ou avec actes ou menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Agression (la victime est frappée, giflée, saisie, jetée par terre, battue), menace de préjudice physique proférée devant la personne ou incident avec arme.
	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels (argent, cartes de crédit, vêtements, bijoux, sac à main, porte-monnaie). (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'a pas de contact physique avec la victime.)

à la police, que la victime appartenait ou non à une minorité visible.

Les personnes appartenant à une minorité visible étaient satisfaites de l'intervention de la police dans 59 % des cas. Cette proportion était semblable à celle enregistrée chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

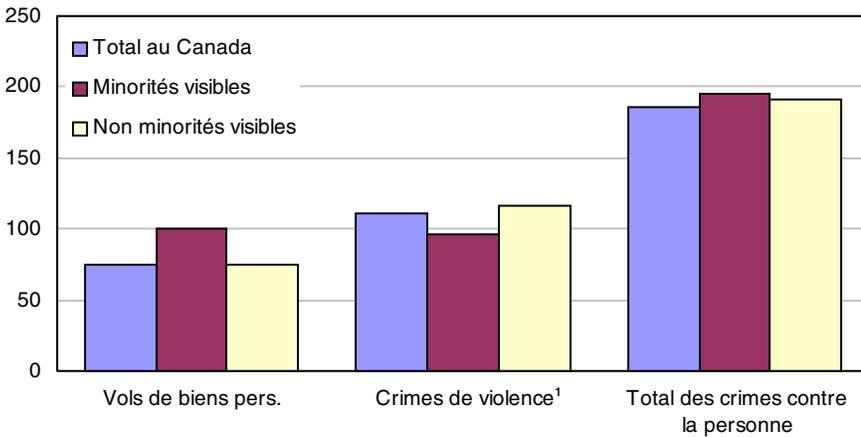
Les personnes appartenant à une minorité visible et les autres Canadiens ont donné les mêmes raisons pour expliquer ne pas avoir déclaré un acte criminel à la police. Il en était ainsi parce que tout avait été réglé d'une autre façon ou parce que l'acte criminel n'était pas assez grave pour mériter d'être signalé par le répondant ou la répondante.

⁷ Le document suivant donne de plus amples renseignements sur le calcul de la variable des minorités visibles : *Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Groupe de minorités visibles et groupe de population (Guide de l'utilisateur : Métadonnées du recensement de 1996)*, Statistique Canada, Ottawa, 1998.

Figure 1

Les membres des minorités visibles sont plus susceptibles d'être victimes de vol de biens personnels

Taux pour 1000 personnes



¹ Comprend les agressions sexuelles, les voies de fait et les vols qualifiés, ainsi que les cas d'agression sexuelle et de voies de fait contre le conjoint.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

**Encadré 3 :
Crime motivé par la haine**

Pour la première fois dans la série sur la victimisation, l'ESG de 1999 a demandé aux victimes si elles croyaient que les actes criminels dont elles avaient été victimes étaient motivés par la haine. Si elles répondaient oui, on leur demandait d'identifier le ou les facteur(s) ayant motivé le crime, y compris la haine qu'aurait inspiré au délinquant leur sexe, origine ethnique, race, religion, orientation sexuelle, âge, handicap, culture ou langue. Les répondants pouvaient répondre en retenant plus d'une des catégories précitées.

L'analyse approfondie des crimes motivés par la haine doit se restreindre aux crimes contre la personne lorsque nous étudions les caractéristiques des victimes parce que les crimes contre le ménage font des victimes de chacun des membres du ménage, lesquels ne partagent pas les mêmes caractéristiques. On a dit d'approximativement 4 % des infractions de chacun des quatre types de crimes contre la personne qu'elles avaient été motivées par la haine. Cette proportion est à son plus haut niveau lorsque nous étudions les voies de fait où 11 % des infractions sont motivées par la haine. Parmi les crimes haineux signalés, la motivation la plus souvent invoquée par les victimes était leur race ou leur origine ethnique (43 %).

Le risque d'être victime d'un crime motivé par la haine était plus de deux fois plus élevé chez les personnes appartenant à une minorité visible que chez les autres Canadiens. Ces proportions se traduisent en un taux estimé de cas de crime contre la personne de 19 pour 1 000 personnes appartenant à une minorité visible et de 7 pour 1 000 personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

On peut consulter le document suivant pour obtenir de plus amples renseignements sur la mesure et la fréquence des crimes motivés par la haine au Canada :

Janhevich, Derek E., Les crimes haineux au Canada : un aperçu des questions et des sources de données, Programme de l'intégration et de l'analyse, Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

Les Canadiens croient que le nombre d'actes criminels est plus bas dans leur voisinage qu'ailleurs au Canada qu'ils appartiennent ou non à une minorité visible

La majorité des Canadiens, qu'ils appartiennent ou non à une minorité visible, croient qu'il y a moins d'actes criminels commis dans leur voisinage que dans les autres régions du Canada (voir le tableau 2). Ainsi, approximativement 54 % des membres des minorités visibles ont déclaré être d'avis que comparativement aux autres régions du Canada, le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était moins élevé, 27 % estimaient qu'il était à peu près le même, et 9 % croyaient qu'il était plus élevé.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur quartier avait changé au cours des cinq années précédentes, 27 % ont indiqué qu'il avait augmenté, 8 % croyaient qu'il avait diminué, tandis que la majorité des personnes appartenant à une minorité visible au Canada, soit 49 %, croyaient qu'il était demeuré le même. Ces observations étaient semblables chez les répondants de sexe masculin et de sexe féminin et, de plus, étaient semblables à celles exprimées par les autres Canadiens.

Les membres des minorités visibles sont quelque peu plus craintifs

Tout en mesurant la victimisation, l'Enquête sociale générale de 1999 a étudié la crainte, la sécurité personnelle ainsi que les perceptions du système de justice. Quelle que soit leur origine culturelle, et qu'elles appartiennent ou non à une minorité visible, la majorité des personnes habitant au Canada (approximativement 90 %) ont déclaré être plutôt ou très satisfaites de leur sécurité générale face à la criminalité. Cependant, lorsqu'on les a interrogé sur des activités particulières, comme marcher seules, utiliser les transports en commun et être seules chez elles

en soirée, les personnes appartenant à une minorité visible se sont avérées être quelque peu plus craintives que les autres Canadiens.

Tandis que la majorité des Canadiens qui se promenaient seuls dans leur voisinage une fois la nuit tombée ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité ou assez en sécurité, les personnes d'une minorité visible étaient quelque peu moins susceptibles de dire qu'il en était ainsi (83 % comparativement à 90 %) (voir le tableau 3). De même, chez ceux qui s'adonnaient à ces activités, les personnes appartenant à une minorité visible étaient un peu plus susceptibles que les autres de déclarer qu'elles se sentaient très inquiètes lorsqu'elles utilisaient seules les transports en commun et de se dire un peu ou très inquiètes lorsqu'elles étaient seules à la maison en soirée. Conforme avec les résultats de publications antérieures⁸, l'enquête a révélé que les femmes étaient beaucoup moins susceptibles de dire se sentir en sécurité lorsqu'elles s'adonnaient à ces activités, et on a observé cette tendance aussi bien chez les femmes d'une minorité visible que chez les autres Canadiennes.

Les membres des minorités visibles sont satisfaits de leur police locale

Comme on l'observe dans le reste de la population, la majorité des personnes appartenant à une minorité visible étaient satisfaites du travail effectué par leur police locale (voir le tableau 4). Plus de la moitié de la population des minorités visibles ont signalé que leur police faisait du bon travail lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi (54 %), d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (54 %), et d'assurer la sécurité des citoyens (53 %). Un peu moins de la moitié de ceux-ci ont dit que leur police faisait du bon travail pour ce qui est d'informer le public prévention des actes criminels (42 %) et de répondre rapidement aux appels (41 %).

Bien sûr la que les membres des minorités visibles aient pour la

plupart déclaré être satisfaits de leur police locale, ils se sont avérés quelque peu plus critiques à l'égard de leur police que les répondants n'appartenant pas à une minorité visible. Par exemple, approximativement 54 % des membres des minorités visibles croyaient que leur police locale avait une attitude ouverte, invitant à la discussion, comparativement à 68 % du reste de la population.

Une faible proportion de la population des minorités visibles a indiqué avoir eu affaire à la police au cours de l'année précédant l'enquête. Approximativement 10 % avaient eu affaire à la police pour une séance d'information publique, 12 % pour une infraction aux règlements de la circulation, 13 % en tant que victime d'un acte criminel, 6 % en tant que témoin d'un acte criminel et 8 % pour toute autre raison. Ces taux de recours à la police étaient semblables à ceux observés auprès des autres Canadiens.

Il convient toutefois de souligner que les membres des minorités visibles ayant déclaré avoir eu affaire à la police à titre de victime ou de témoin d'un crime au cours des 12 mois précédents critiquaient plus sévèrement leur police que ne le faisaient ceux qui n'avaient pas eu recours aux services policiers. Bien que la majorité des personnes appartenant à une minorité visible qui avaient eu affaire à la police à titre de victime ou de témoin d'un crime ont dit que la police faisait du bon travail, un certain nombre d'entre elles croyaient plutôt l'inverse.

Les membres des minorités visibles qui ont eu affaire à la police à titre de victime ou de témoin d'un crime étaient approximativement trois fois plus susceptibles que ceux n'ayant pas eu recours à des services policiers de dire que la police faisait du mauvais travail lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi, de répondre rapidement aux appels, et d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion. De plus, ils étaient deux fois[†] plus susceptibles que ceux n'ayant pas

eu recours aux services policiers de déclarer que la police faisait du mauvais travail pour ce qui est d'assurer la sécurité des citoyens.

Les minorités visibles critiquent les tribunaux moins sévèrement que les autres Canadiens

Approximativement 12 % des membres des minorités visibles ont dit avoir eu affaire aux tribunaux de juridiction criminelle à un moment de leur vie. Cette proportion était plus élevée chez les hommes (14 %) que chez les femmes (9 %). Fait notable, le nombre de personnes appartenant aux minorités visibles ayant dit avoir eu recours aux tribunaux criminels canadiens⁹ était de deux fois inférieur au nombre de personnes n'appartenant pas aux minorités visibles ayant répondu de la sorte.

À l'instar du reste de la population, les personnes appartenant à une minorité visible au Canada jugeaient le travail des tribunaux canadiens plus sévèrement que celui de la police. Ainsi, moins de 25 % de la population des personnes appartenant à une minorité visible ont déclaré que les tribunaux faisaient du bon travail lorsqu'il s'agit de rendre justice rapidement, d'aider la victime, et enfin, d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Une proportion légèrement plus forte (34 %) croyait toutefois que les tribunaux faisaient un bon travail lorsqu'il s'agissait de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste. Les perceptions du système des tribunaux ne variaient pas de façon remarquable selon le sexe des répondants ou leurs antécédents culturels, mais dans l'ensemble, les membres des minorités visibles étaient moins critiques au moment d'évaluer les tribunaux que ne l'étaient les autres Canadiens.

⁸ Voir Besserer et Trainor (2000)

[†] Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

⁹ Les personnes ayant eu affaire à un tribunal de juridiction criminelle pouvaient être une victime ou un témoin d'une infraction criminelle, un accusé, ou un membre du jury.

Les membres des minorités visibles et les autres Canadiens sont critiques à l'égard du système carcéral et du système de libération conditionnelle

En général, les personnes appartenant à une minorité visible, comme le reste de la population, critiquent le système carcéral et le système de libération conditionnelle plus sévèrement que la police et les tribunaux. Ainsi, approximativement 23 % ont déclaré que le système carcéral faisait du bon travail lorsqu'il s'agissait de surveiller les prisonniers, et 14 % croyaient que le système de libération conditionnelle faisait du bon travail en ce qui a trait à la surveillance des personnes en liberté conditionnelle. De plus,

seulement 18 % d'entre eux étaient d'avis que le système carcéral faisait du bon travail pour aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois, et une proportion encore plus faible, autour de 14 %, estimait que le système de libération conditionnelle faisait du bon travail lorsqu'il s'agissait de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver.

Références

Besserer, S. et C. Trainor. 2000. «La victimisation criminelle au Canada, 1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, no 10, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Division de la statistique sociale, du logement et des familles. 1998. Groupe de minorités visibles et groupe de population (Guide de l'utilisateur : Métadonnées du recensement de 1996), Statistique Canada, Ottawa.

Janhevich, Derek E. 2000. *Les crimes haineux au Canada: Un aperçu des questions et des sources de données*. n° 85-551-XIF au catalogue, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 1

Certaines caractéristiques des personnes appartenant aux sous-groupes des minorités visibles, 1996

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T. N.-O.	Nun.
Population totale (milliers)	3 197,4	3,8	1,5	31,3	8,0	434,0	1 682,0	77,4	26,9	269,3	660,5	1,0	1,5	0,2
En tant que % de la population provinciale totale	11,2	0,7	1,1	3,4	1,1	6,2	15,8	7,0	2,8	10,1	17,9	3,3	3,8	0,6
% âgé de														
moins de 25 ans	40,6	42,4	47,7	46,6	42,7	42,6	40,4	42,6	44,4	41,4	38,8	44,5	37,4	29,0
25-44 ans	35,2	32,5	22,4	30,4	32,6	35,7	35,8	32,9	33,2	34,4	34,2	31,5	43,0	48,4
45-64 ans	18,2	18,9	25,7	17,4	18,6	16,7	18,0	18,7	17,2	17,8	19,8	20,5	17,5	..
65 ans et plus	6,0	5,9	4,3	5,4	6,1	5,0	5,8	5,7	5,2	6,2	7,2
% immigrants	68,1	48,0	49,5	28,9	40,0	67,2	69,7	63,8	58,7	65,3	68,7	57,0	65,2	61,3
% immigrants récents¹	24,1	18,0	11,4	12,3	12,3	23,4	24,9	15,4	19,5	18,4	26,7	15,0	22,5	..
Connaissance des langues officielles (%)														
Anglais seulement	76,1	89,0	83,6	90,2	76,9	21,8	85,0	88,8	87,2	85,3	82,4	87,5	88,4	83,9
Français seulement	4,4	2,2	31,0	0,3	0,1	..	0,1	0,1
Les deux	10,2	8,5	15,1	7,6	17,9	38,8	6,4	5,7	6,3	5,0	4,0	9,0	7,9	..
Ni l'une ni l'autre	9,4	2,4	..	2,2	2,9	8,4	8,3	5,4	6,4	9,6	13,6	..	3,6	..
% parlant une langue non officielle à la maison	49,4	26,3	23,7	16,4	19,0	49,4	46,3	42,6	39,6	49,3	61,1	37,6	35,8	..
% vivant avec leur famille²														
15-64 ans	89,5	86,6	89,8	86,9	85,9	85,6	90,1	89,4	86,2	90,5	90,5	92,9
65 ans et plus	86,3	82,6	76,9	76,2	71,1	81,4	86,4	88,4	84,8	87,3	88,6
Total ³	91,8	89,2	91,4	89,9	88,7	89,0	92,2	91,9	89,7	92,6	92,4	94,9
% ayant un grade universitaire	19,4	42,3	28,4	21,0	26,4	19,2	19,6	19,2	25,9	18,8	18,6	21,9	25,8	..
% ayant moins d'une 9^e année	11,4	7,4	7,7	11,2	10,0	14,5	9,9	10,8	10,4	12,9	12,8	12,6	7,9	..
% des 15-24 ans fréquentant l'école	75,9	84,1	79,0	72,8	76,3	76,9	76,8	72,6	74,7	73,1	74,7	77,5	69,2	..
% des 15-64 ans occupant un emploi														
Hommes	64,6	62,7	68,1	59,3	68,7	54,6	65,6	70,3	70,1	72,2	64,9	75,7	83,0	84,6
Femmes	53,0	48,4	61,4	47,6	52,6	42,8	53,6	63,1	60,9	60,6	53,5	74,3	78,3	83,3
Total	58,6	55,7	63,9	53,3	61,4	48,7	59,3	66,7	65,6	66,3	59,0	76,6	80,2	87,5
% travailleurs autonomes⁴														
Hommes	14,1	18,5	31,1	19,7	15,1	12,7	12,9	10,0	17,7	14,4	18,1	15,0	16,9	..
Femmes	7,6	15,5	15,6	7,6	11,0	6,7	6,8	5,4	13,1	8,3	9,6
Total	11,1	17,5	23,7	14,2	13,4	10,1	10,0	7,8	15,7	11,6	14,0	14,2	12,8	..
% occupant un emploi à plein temps toute l'année														
Hommes	51,9	60,1	48,8	47,9	51,9	47,2	54,8	53,2	52,2	51,7	47,3	41,3	89,6	..
Femmes	43,0	39,6	34,6	40,2	38,0	38,6	46,3	44,5	38,4	40,8	38,1	45,8	78,1	..
Total	47,7	50,7	41,9	44,3	46,1	43,4	50,8	49,1	46,0	46,6	42,9	43,8	84,4	..
% sans emploi	14,2	15,6	13,9	15,7	14,7	22,4	14,1	10,0	8,5	9,2	12,2	..	5,3	..
Revenu moyen (\$)														
Hommes	23 635	38 608	28 478	23 122	26 774	19 429	24 609	21 715	27 120	23 876	23 764	23 034	37 046	42 414
Femmes	16 621	19 073	13 396	15 206	13 280	13 744	17 657	15 063	15 842	15 343	16 554	22 981	24 380	39 064
Total	20 158	29 641	20 847	19 136	20 650	16 713	21 146	18 409	21 749	19 639	20 148	23 009	30 617	40 836
% du revenu provenant d'un emploi	80,1	83,4	81,3	73,7	79,8	73,5	81,9	83,2	80,9	81,1	78,2	87,9	87,0	..
% du revenu provenant des transferts gouvernementaux	12,8	8,7	12,0	16,8	14,1	19,6	12,2	11,5	9,8	11,7	11,3	8,0	10,0	..
% à faible revenu⁵	35,9	24,3	28,1	37,9	34,2	52,2	34,3	31,3	30,0	31,7	32,0

¹ Comprend les immigrants arrivés de 1991 à 1996.

² Comprend les personnes vivant avec des membres de leur famille élargie.

³ Comprend des personnes de tous âges.

⁴ Comprend les personnes dans des entreprises constituées ou non en sociétés. Ne comprend pas les travailleurs familiaux non rémunérés.

⁵ Comprend les personnes seules et celles vivant en famille.

.. Chiffres inexistant

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

Tableau 2

Perceptions du crime chez les membres des minorités visibles âgés de 15 ans et plus

	Population des minorités visibles 15 ans et +	
	(milliers)	%
Au cours des 5 dernières années, le nombre d'actes criminels commis dans votre quartier a...		
Augmenté	657	27
Diminué	190	8
Est demeuré le même	1 199	49
Ne sait pas/Refus	429	17
Comparativement aux autres régions du Canada, croyez-vous que le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage soit...		
Plus élevé	230	9
À peu près le même	674	27
Moins élevé	1 342	54
Ne sait pas/Refus	229	9

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3

Sentiments de sécurité face à la criminalité chez les membres des minorités visibles¹, 1999

	% de la population	
	Population des minorités visibles	Non minorités visibles
Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?		
Pas inquiet(ète) du tout	51	54
Un peu inquiet(ète)	39	39
Très inquiet(ète)	9	7
Ne sait pas/Refus	--	--
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?		
Tout à fait en sécurité	33	45
Assez en sécurité	50	45
Pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout	16	10
Ne sait pas/Refus	--	--
Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?		
Pas du tout inquiet(ète)	74	80
Un peu inquiet(ète)	22	18
Très inquiet(ète)	3	2
Ne sait pas/Refus	--	--
De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?		
Très satisfait(e)	33	46
Plutôt satisfait(e)	56	46
Plutôt insatisfait(e)	5	4
Très insatisfait(e)	2	2
Ne sait pas/Refus	--	--

¹ Ne porte que sur les répondants qui s'adonnaient à ces activités.

-- Nombres infimes

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 4

Perceptions du système de justice chez les membres des minorités visibles âgés de 15 ans et plus, 1999

	Membres des minorités visibles âgés de 15 ans et +									
	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/ Refus	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/ Refus
	(milliers)					%				
Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit...										
d'avoir une attitude ouverte?	2 475	1 342	515	151	467	100	54	21	6	19
d'assurer la sécurité des citoyens?	2 475	1 311	754	150	260	100	53	31	6	11
de faire respecter la loi?	2 475	1 337	741	157	240	100	54	30	6	10
d'informer le public sur la prévention des actes criminels	2 475	1 033	734	304	405	100	42	30	12	16
de répondre rapidement aux appels?	2 475	1 014	518	180	763	100	41	21	7	31
Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit ...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	2 475	832	781	228	634	100	34	32	9	26
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	2 475	538	853	388	696	100	22	35	16	28
d'aider la victime?	2 475	537	752	544	641	100	22	30	22	26
de rendre justice rapidement?	2 475	516	790	613	556	100	21	32	25	23
Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit ...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	2 475	559	611	436	870	100	23	25	18	35
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	2 475	450	625	458	942	100	18	25	19	38
Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit ...										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	2 475	340	689	683	763	100	14	28	28	31
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	2 475	380	589	600	906	100	15	24	24	37

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.